**Règlement des Master-classes**

**Festival International de Guitare en Béarn 2024**

4 au 7 juillet 2024 Lahontan (64270)

Afin d'accéder à la fiche d'inscription aux master-classes, veuillez lire le présent règlement et donner votre accord en bas de la page.

**Article 1 : Organisation**

L’association « Les Musicales de Lahontan » organise le Festival International Guitare en Béarn du jeudi 4 juillet au dimanche 7 juillet 2024.

Dans ce cadre des Master-classes avec les Artistes du Festival sont proposées (voir programmation sur le site).

**Article 2 : Prérequis**

Les Master-classes s’adressent aux guitaristes classiques (cordes nylons) de toutes nationalités. Les stagiaires doivent avoir un niveau de 2nd cycle minimum.

Les cours se déroulent à Lahontan du jeudi 4 juillet au dimanche 7 juillet inclus.

**Article 3 : Informations**

Tous les renseignements, bulletin d'inscription, programme, règlement, etc. sont sur le site

www.guitaresbearnfestival.com.

Les contacts avec les organisateurs se font principalement par e-mail : contact@guitaresbearnfestival.com et figbmasterclasses@gmail.comou éventuellement par téléphone au +336 80 31 83 41.

**Article 4 : Droits d’Inscription**

Les droits d'inscription sont de 350 euros.

Ils comprennent l’adhésion à l’association Les Musicales de Lahontan, la participation aux master-classes, les billets pour l’accès à tous les concerts, ainsi que tous les repas du Festival.

Ils ne sont en aucun cas remboursables.

Le/la stagiaire, peut s’il/si elle le souhaite, pour 90 euros supplémentaires, s’inscrire au Concours (voir le règlement et la fiche d’inscription au Concours sur le site)

Chaque stagiaire inscrit pourra assister aux autres cours en auditeur libre.

Les droits d’inscriptions ne sont en aucun cas remboursables.

**Article 5 : Hébergement**

 **Article 5a Hébergement par le Festival**

Une solution d’hébergement peut-être proposée par le Festival. Une participation de 50€ pour l'ensemble du séjour est demandée pour participer au nettoyage du lieu.

**Nous garantissons cet hébergement pour les 10 premiers inscrits qui en font la demande.**

Cet hébergement se fait en famille d'accueil. Celles-ci sont entièrement bénévoles.

La période d’hébergement est strictement limitée à la durée du Festival, soit du mercredi 3 juillet dans l’après-midi au lundi 8 juillet au matin maximum.

Nous n’assurons pas l’hébergement des accompagnants des stagiaires (famille, conjoint, professeur, etc.) sauf cas exceptionnel (nous consulter).

Les familles s’engagent sur l’hébergement et les petits déjeuners uniquement.

Les stagiaires hébergés dans les familles doivent :

- Communiquer deux semaines avant le festival leur jour, heure et lieu d’arrivée et de départ

- Respecter les règles et rythme de vie des familles

- Adopter un comportement respectueux envers les familles.

Tout manquement pourrait entraîner l’exclusion immédiate et irrévocable des Master-classes.

**Article 5b Hébergement des stagiaires par leurs propres moyens**

A partir du 11ème inscrit, nous ne pouvons plus garantir d’hébergement par le Festival.

Une liste des hôtels partenaires offrant des réductions ainsi qu’une liste de maisons d’hôtes est disponible sur le site.

Attention : les stagiaires logés par leurs propres moyens doivent être autonomes pour leurs transports (prévoir une location de voiture pour la durée du séjour).

**Article 6 : Repas**

Les repas sont inclus dans les frais de dossier de 350 euros.

Ils sont prévus pour tous les stagiaires et tous les Artistes dans le même restaurant.

Dans le cas où le/la stagiaire souhaiterait ne pas être présent à l’un des repas, il/elle doit prévenir les organisateurs au maximum la veille au soir.

Le tarif est global : aucun repas ne peut être remboursé pour quelque raison que ce soit.

**Article 7 : Transports**

**Arrivée au Festival et Départ**

Les frais de transports sont à la charge des stagiaires.

Les stagiaires doivent arriver le mercredi 3 juillet dans l’après-midi, et repartir au plus tôt le dimanche 7 juillet, et au plus tard le lundi 8 juillet au matin.

- Train :

La gare d’Orthez est desservie par le TGV à partir de la gare de Paris Montparnasse. Les stagiaires pourront être récupérés par des bénévoles, à Orthez ou Puyoô (TER) à leur arrivée. Dans ce cas, il faudra en faire la demande 2 semaines avant.

- Avion :

Les aéroports les plus proches sont l’aéroport de Biarritz Pays Basque (BIQ), Pau-Pyrénées (PUF) et Tarbes-Lourdes Pyrénées (LDE). Les stagiaires pourront être également récupérés par des bénévoles à leur arrivée. Dans ce cas, il faudra en faire la demande 2 semaines avant.

**Pendant le festival :**

Les stagiaires faisant l’objet d’un hébergement (cf article 5) sont pris en charge dans leurs transports entre les différents lieux du Festival, par des bénévoles.

Ils peuvent cependant choisir d’être autonomes : dans ce cas il leur est demandé de prévenir les organisateurs et de louer une voiture, par leurs propres moyens et à leurs frais.

**Article 8 : Dossier d’Inscription**

Lors de son inscription, l’étudiant choisit les professeurs avec lesquels il souhaite travailler, en les classant par ordre de préférence. Les choix seront respectés dans la mesure des disponibilités et de l’ordre d’arrivée des inscriptions.

La demande d'inscription comprend obligatoirement l’ensemble des pièces suivantes. Les dossiers incomplets peuvent se voir refuser l’accès aux masterclasses.

1) La Fiche d'Inscription aux Master-classes dûment rempli et envoi des choix de master-classes à l’adresse figbmasterclasses@gmail.com

2) Le bulletin d'adhésion à l'association (le montant de l’adhésion est déjà inclus dans les droits d’inscription)

3) Le formulaire de demande d’hébergement en famille d’accueil, accompagné de 50€ de frais de gestion versés à l’association (sous réserve de disponibilités, cf articles 5a et 5b)

4) La photocopie de la carte d'identité ou du passeport

5) Le règlement des frais

Soit par chèque à l’ordre de « Les Musicales de Lahontan » à envoyer à

Les Musicales de Lahontan

30 rue du bois

64270 Lahontan

France

Soit par virement bancaire :

Compte CA des Musicales de Lahontan

IBAN : FR76 1690 6000 1987 0120 2040 479

AGRIFRPP869

Objet du virement : indiquer vos Prénom et Nom puis la mention “Master-classes FIGB 2024”

**Article 9 : Clôture des Inscriptions**

Les inscriptions seront clôturées le 31 mai 2024 à 23h59.

**Article 10 : Droits à l’image**

Les stagiaires cèdent sans contrepartie leurs droits à l’image et droits d’interprète, et autorisent le Festival International de Guitare en Béarn à enregistrer et à diffuser en direct et/ou en différé, par tout moyen existant et/ou à venir, tout ou partie de leurs prestations, pour l’ensemble des cours, sur tout type de support vidéo et / ou audio existant et/ou à venir.

Les stagiaires autorisent également le Festival à utiliser leurs photographies et renseignements biographiques professionnels à destination de la communication autour de l’événement, avant, pendant et après les Master-classes, et pour les éditions du Festival à venir.

**Article 11 : Annulation**

L'association « Les Musicales de Lahontan », tutelle organisatrice du Festival International de Guitare en Béarn, peut décider de l’annulation des Master-classes en cas de force majeure.

Les droits d'inscription seraient alors intégralement remboursés aux stagiaires.

**Article 12 : Accord**

L’inscription et la participation aux Master-classes impliquent une acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

En cas de litige, seule la loi française s’applique. Le tribunal compétent est celui de Pau.

J’ai lu l’ensemble des articles du présent règlement et y adhère sans réserve.

Envoyer pour obtenir le formulaire